

ETANG DE L'AMOUR BLANC

POMMIER DE BEAUREPAIRE

Mr HERNANDEZ Philippe

Tél : 04.74.54.36.50

Port : 06.79.71.04.48

www.etangdelamourblanc.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Nous remercions chaque pêcheur de profiter de notre étang,
nous vous demandons de lire attentivement le règlement
afin d'éviter toute confusion (et les « **je ne savais pas !** »)
Nous vous souhaitons à tous une excellente pêche !

NOS TARIFS 2015

| | | TARIF ADULTE | TARIF ENFANT – journée - 12 ans (2 cannes maxi) |
|-----------|-------|-----------------|--|
| 12 h | 12 h | 12.00 € | 6.00 € |
| 1 jour | 24 h | 24.00 € | |
| 1 jour ½ | 36 h | 36.00 € | |
| 2 jours | 48 h | 48.00 € | |
| 2 jours ½ | 60 h | 60.00 € | |
| 3 jours | 72 h | 72.00 € | |
| 3 jours ½ | 84 h | 80.00 € | |
| 4 jours | 96 h | 90.00 € | |
| 4 jours ½ | 108 h | 100.00 € | |
| 5 jours | 120 h | 110.00 € | |
| 5 jours ½ | 132 h | 120.00 € | |
| 6 jours | 144 h | 130.00 € | |
| 6 jours ½ | 156 h | 140.00 € | |
| 7 jours | 168 h | 150.00 € | |

Personne accompagnant **NON PECHEUR** 4.00 € les 12 heures de nuit



Selon les circonstances, il est possible que nous vous demandions un acompte de 50 % à la réservation.

Cet acompte peut vous être remboursé suivant circonstances exceptionnelles.

HORAIRE

Les journées de pêches débutent de 8 h du matin à 20 h et de 20 h à 8 h du matin.

Il ne sera pas appliqué de tarif réduit en cas d'arrivée tardive et de départ anticipé sur le site. Pour pêcher de nuit, nous demandons à chaque pêcheur d'être présent sur le site avant 20 h IMPERATIF. Aucune possibilité de s'installer une fois le portail fermé, celui-ci sera fermé avec chaîne et cadenas dès 21 h.

PRELEVEMENT

Chaque pêcheur sera autorisé à emmener :

- **1 carnassier par jour, soit :**
- 1 brochet **supérieur** à 65 cm
- **Ou**
- 1 sandre **supérieur** à 50 cm
- **et**
- perche
- Tanche
- friture
- 5 truites.

Soyez raisonnable pour vos prélèvements, pensez à vos prochaines pêches et à vos amis pêcheurs !

OBLIGATION A RESPECTER PAR LE PECHEUR

- ↪ Chaque pêcheur s'engage à respecter l'emplacement qu'il aura choisi au départ de la pêche.
- ↪ Chaque pêcheur se verra dans l'obligation de garer son véhicule DE SUITE sur le parking. Nous ne tolérerons aucune circulation sur la digue et les abords de l'étang. Nous vous remercions de prendre en considération nos choix. Si nous avons pris la peine de mettre des bois en travers des passages, c'est pour des raisons de sécurité et de protection des pelouses. Il est donc évident que ceux-ci ne doivent en aucun cas être déplacés.
- ↪ Circulation des voitures INTERDITE après **21 h** (pour toute EXCEPTION : me téléphoner à toute heure au 06.79.71.04.48)
- ↪ Le portail sera fermé avec chaîne et cadenas à **21 h**.
- ↪ Bruit interdit après **22 h** sous peine d'exclusion.
- ↪ Pêche de nuit interdite aux mineurs non accompagnés d'un adulte, sauf autorisation de ma part.
- ↪ Sont interdits : baignades, canotage, feu à terre.
- ↪ Pique-nique, barbecue **hors sol uniquement** et camping sont EXCLUSIVEMENT réservé aux pêcheurs et ce sous leur entière responsabilité.

↪ Ne seront acceptés que les chiens tenus en laisse et sous la responsabilité de leur maître.
Baignade interdite pour nos compagnons.

↪ Le terrain devra être tenu propre sur son poste et ses alentours. **(Chaque pêcheur sera tenu de ramener ses poubelles chez lui)**

↪ Nous attendons de chaque pêcheur une tolérance et un respect mutuel les uns envers les autres. N'hésitez pas à communiquer entre vous !

↪ Nous attendons de chaque personne présente respect du site. Ceci pour la tranquillité de la faune et de la flore.

↪ Toute personne surprise à pêcher ou à amorcer des berges de la réserve peut être amendable de **40.00 €** payable sur le champ.

↪ Chaque pêcheur sera limité à **3** cannes qui devront être disposées en batterie ou parallèlement sur **6 m** de **largeur maximum** + une canne à coup ou canne à l'anglaise ; ce qui veut dire sur les 4 cannes : 1 avec un bouchon obligatoirement.
Les lignes devront être tendues perpendiculairement à la berge. Les pêcheurs du départ de la digue et ceux du départ des pelouses seront priés de se respecter.

↪ de NUIT, vous ne serez autorisé qu'à 3 cannes en tout.

↪ Il sera INTERDIT de pénétrer dans l'eau, soit pour pêcher, soit pour lancer sa ligne.
MAIS, sur les postes qui le permettent, vous aurez l'obligation d'y pénétrer pour puiser et relâcher les poissons.

↪ Vous devez **OBLIGATOIREMENT** remettre à l'eau **DE SUITE** et avec **PRECAUTION**

- les carpes
- les esturgeons
- les amours blancs
- les brochets inférieurs à 65 cm
- les sandres inférieurs à 50 cm
- les black bass.

↪ Chaque pêcheur est formellement prié et remercié de sortir de l'eau tout poisson nuisible rencontré, tel que **poissons chat, brèmes, carassins, silures ou perches soleil.**

↪ Carpe – esturgeon- amour blanc

↪ **Chaque pêcheur devra se présenter à son poste équipé d'un tapis de réception et d'une épuiette à carpe faute de quoi il ne pourra pas pêcher ces espèces.**
Tous ces poissons devront être mis sur un tapis de réception et remis à l'eau avec précaution dans le tapis porté à ras le sol. Toute photo devra être prise au dessus du tapis à genoux. La remise à l'eau des poissons se fera automatiquement dans le tapis de réception ou le sac de pesée, ceci afin d'éviter au maximum toute chute fatale.

Ces poissons ne doivent en aucun cas être maintenus en bourriche ou sac à carpe.

↪ **INTERDICTION TOTALE** de porter un poisson dans ses bras pour le remettre à l'eau.

↪ La pêche de nuit sera exclusivement réservée à la carpe, carnassier INTERDIT de nuit.

↪ **INTERDICTION TOTALE** d'utiliser **la tresse** sauf en bas de ligne de 30 cm maxi

↪ **INTERDICTION TOTALE** d'utiliser **des hameçons** inférieur au n° 4. Ne sera autorisé que des hameçons sans ardillon, micro-ardillon ou ardillon écrasé **pour éviter des plaies inutiles.**

↪ Les bateaux d'amorçages sont autorisés. Une utilisation courtoise et raisonnable sera appréciée de tous.

↪ **Carnassier**

↪ Sur les 4 cannes autorisées, seulement **2 cannes pourront être utilisées pour le carnassier.**

↪ Les pêcheurs de carnassier ne pourront utiliser que des vifs de **12 cm** minimum, ces vifs devront absolument être **carpeaux, tanches ou gardons** (il sera possible que le garde ou moi-même vous demande de relever vos lignes pour les contrôler).

↪ **INTERDICTION TOTALE d'utiliser des hameçons triples ou doubles** quelque soit la pêche choisi (sauf mort manier et rapala). Ces leurres devront faire 10 – 12 cm minimum. **Hameçon simple uniquement pour la pêche au vif.**

↪ **INTERDICTION TOTALE d'utiliser des cuillères quelque que soit la taille.**

NOS RESERVES

Toutes les photos transmises ou prises sur nos étangs seront susceptibles d'être publiées sur notre site internet www.etangdelamourblanc.fr

Nous considérons que vous acceptez sans réserve cette chose conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous contacter.

Nous attendons de chaque pêcheur une tolérance et un respect mutuel les uns envers les autres. N'hésitez pas à communiquer entre vous !

Nous attendons de chaque personne présente sur nos sites le respect de la réserve. Ceci pour la tranquillité de la faune et de la flore.

Nous demandons à chaque pêcheur de veiller le plus attentivement possible à ses effets personnels, nous ne serons pas tenus responsable en cas de perte ou de vol sur le site.

Chaque pêcheur qui laissera un emplacement dégradé ou salis à son départ se verra infligé l'exclusion définitive de l'étang.

Chaque pêcheur qui ne respectera pas les mailles ou les quantités de poisson autorisées se verra infligé une amende forfaitaire de **40.00 €** à payer sur le champ.

Chaque adulte sera responsable du comportement de ses enfants ou de son animal (veillez à contrôler que votre Responsabilité Civile vous couvre de tous problèmes)

Les barbecues seront interdits dans la période d'été en respect des arrêtés préfectoraux.

Des toilettes aménagées à distance correcte du lieu de pêche sont à votre disposition, merci de respecter cet endroit tant pour vous que pour les autres.

Des emplacements sont prévus pour garer les véhicules. Merci de respecter un alignement cohérent afin que chacun puisse disposer de son propre véhicule sans gêner ses voisins.

Nous nous réservons le droit de fermer l'accès aux pelouses en cas de terrain détrempé. Nous serons les seuls à juger de la ré-ouverture de celles-ci lorsque le temps le permettra ; ceci afin d'éviter les désastres connus les années précédentes.

Quelques week-ends par an seront réservés pour l'organisation d'enduros ou de safaris. L'étang sera fermé plusieurs jours avant chaque manifestation, un panneau placé au portail vous indiquera les dates de fermeture.

Nous nous réservons le droit d'exclure **sur le champ**, toute personne ne respectant pas ce règlement

A DISPOSITION

Boulangerie au village.

Épicerie, pharmacie, boucherie, médecin à moins de 5 km.

Grande surface à moins de 10 km.

Le responsable.

